

**APPELEZ LA LIGNE ANTIFRAUDE AU :**  
**(718) 722-8001**

**NYC**

**Bill de Blasio**  
Mayor

**Human Resources  
Administration**  
Department of  
Social Services

**Steven Banks**  
Commissioner



BRC-151 (F)  
Rev. 04/19

© Copyright 2018, The City of New York Human Resources Administration/  
Department of Social Services. Pour avoir l'autorisation de reproduire tout  
ou partie de ce document, veuillez contacter l'Administration des ressources  
humaines (Human Resources Administration) de la ville de New York.

# BUREAU D'INVESTIGATION DES FRAUDES (BUREAU OF FRAUD INVESTIGATION)

La fraude aux allocations sociales fait du mal  
à tout le monde, en particulier à ceux qui en  
ont le plus besoin.

**NYC** Human Resources  
Administration  
Department of  
Social Services

## LA FRAUDE AUX AIDES FINANCIÈRES EN ESPÈCES PEUT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS SUR VOS ALLOCATIONS

La fraude consiste à présenter de façon trompeuse, cacher ou omettre des informations dans le but de bénéficier des aides sociales.

La fraude a des effets délétères sur les personnes qui ont besoin de cette aide, gaspille les impôts et pousse les contribuables à remettre en question des services comme les aides financières en espèces (Cash Assistance, CA), Medicaid ou le Programme spécial de nutrition supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP). La fraude peut entraîner des réductions de vos allocations mensuelles et de l'ensemble des programmes.

## SIGNALEZ TOUT SOUPÇON DE FRAUDE

Ne faites pas partie du problème ; faites partie de la solution. Si vous avez connaissance d'une personne qui abuse du système, contactez le bureau d'investigation des fraudes au :

**LA LIGNE ANTIFRAUDE DU BFI** au (718) 722-8001,  
**EN LIGNE :** [www.nyc.gov/hra](http://www.nyc.gov/hra)  
**OU ÉCRIVEZ-NOUS À L'ADRESSE :**  
BFI Complaint Unit  
375 Pearl Street, 23rd Floor  
New York, NY 10038

Vous pouvez rester anonyme et toutes les informations que vous nous transmettez sont confidentielles. Plus vous nous fournissez d'informations, plus nous avons de chance de pouvoir mettre fin à la fraude.

## VOUS DEVEZ SIGNALER

Les emplois à temps partiel ou complet, déclarés ou non

Les changements d'adresse

Les changements du nombre de personnes dans votre famille ou foyer

Les paiements de pension alimentaire

Les indemnités d'accident du travail (Worker's compensation), pensions d'invalidité (disability payments) ou allocations de revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income)

Les prestations aux anciens combattants

Les indemnités de chômage

Les prestations ou pensions de Sécurité sociale

Les assurances vie

Les voitures possédées

Les comptes courants/ livrets d'épargne

Les biens immobiliers

Les autres sommes reçues

## NE PRENEZ PAS DE RISQUES. VOUS RISQUERIEZ DE VOUS FAIRE ARRÊTER

### SI VOUS FRAUDEZ :

- vous risquez la prison ;
- vous devrez rembourser toute somme reçue frauduleusement ;
- vous pourriez vous voir retirer vos droits au Programme spécial de nutrition supplémentaire et à Medicaid.

**Vous devez nous transmettre toute information susceptible de modifier vos droits aux allocations.**

**Si vous ne remplissez pas le formulaire de demande dûment et honnêtement, vous vous rendez possiblement coupable de fraude aux aides financières en espèce.**

Les personnes qui commettent des délits de fraude aux aides financières en espèces causent du tort à celles qui en ont vraiment besoin. Nous voulons nous assurer que les aides financières en espèces vont à ceux qui en ont besoin.



## COMMENT LE BFI LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le Bureau d'investigation des fraudes (BFI) instruit les plaintes pour fraude aux aides financières en espèces, au programme spécial de nutrition supplémentaire et à Medicaid, commises par des participants ou autres. Des milliers de dossiers sont examinés chaque année.

Le BFI dispose d'enquêteurs professionnels hautement qualifiés qui reçoivent des informations de la part de particuliers, de différentes autorités de police et d'autres agences municipales.

Vous devez nous informer de tout changement dans vos revenus, vos modalités de vie, votre adresse, patrimoine ou vos besoins. Il est de votre responsabilité d'informer immédiatement votre Centre d'aide à l'emploi (Job Center), centre de programme spécial de nutrition supplémentaire ou bureau Medicaid.

**SIGNALER VOS REVENUS OU RESSOURCES, ÇA PAYE !**